

Programme d'actions 2017-2019 du CRDG :

Consignes aux partenaires

Comment compléter le tableau du PA ?

- Colonne « *Thématiques* » : ne rien compléter dans cette colonne, svp
- Colonne « *Engagements* » : complétez cette colonne **uniquement dans le cas d'engagements de type « localisés »** se rapportant à des lieux précis **autres que des points noirs** (ex : rues, quartiers, zones, vallées...)
Qu'indiquer dans cette colonne ? la mention des lieux précis concernés
Dans les cellules « Autre engagement » : mentionner vos éventuels autres engagements se rapportant **uniquement** au thème dont il est question.
- Colonne « *OUI/NON* » : complétez **systématiquement** cette colonne
attention : ne complétez la colonne que pour les engagements qui vous sont proposés dans le tableau (voir colonne « *Maîtres-d'œuvre* »)
Qu'indiquer dans cette colonne ? la mention « OUI » ou la mention « NON », selon que vous retenez cet engagement ou non
- Colonne « *Points noirs* » : complétez cette colonne **uniquement dans le cas d'engagements de type « localisés »** se rapportant à **des points noirs précis**
Qu'indiquer dans cette colonne ? le numéro de chaque point noir précis concerné
- Colonne « *Maîtres-d'œuvre* » : ne rien compléter dans cette colonne, svp
- Colonne « *Partenaires* » : complétez cette colonne **si nécessaire**
Qu'indiquer dans cette colonne ? les partenaires du CRDG que vous solliciterez pour mener à bien votre engagement (conseils, interventions sur terrain, financement....) (ne vous en tenez qu'aux partenaires incontournables, svp)
- Colonne « *Echéance* » : complétez **systématiquement** cette colonne.
Il s'agit du planning de réalisation/délais d'exécution de votre engagement.
Qu'indiquer dans cette colonne ? une des 3 mentions suivantes :
 - « 2017 » (ou 2018) (ou 2019) : càd une action « one shot », pour laquelle une année précise peut être identifiée (ne mentionner qu' 1 seule année, svp)
 - « tous les ans » : càd que la même action se répétera plusieurs fois sur la période 2017-2019
 - « en continu » : càd que l'action revêt un caractère plus général (ligne de conduite) et est à considérer comme permanente sur la période 2017-2019attention : le respect de cette consigne est important car cela permettra d'évaluer correctement et aisément le suivi de vos engagements lors des enquêtes de suivi annuelles.

Espace « *Autres engagements et « Informations complémentaires* » en fin du tableau du PA

Cet espace vous permet :

- **soit d'ajouter d'autres engagements** que ceux qui sont proposés dans le tableau du PA
Où mentionner ces autres engagements ? - soit en fin de tableau, dans la rubrique « *Autres engagements* »

- soit dans le tableau-même, uniquement pour les thématiques qui le proposent

- **soit d'ajouter des informations complémentaires (précisions/détails/remarques ...) ou plus explicites** concernant certains de vos engagements

Où mentionner ces informations complémentaires ? en fin de tableau, dans la rubrique « *Informations complémentaires sur certains de vos engagements* »

Attention : dans ce cas, mentionnez chaque fois **obligatoirement** les engagements du tableau du PA auxquels se rapportent les informations complémentaires que vous fournissez